REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 2 novembre 2020
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines

Violence domestique: chiffres 2019 et mesures de prévention et de suivi mises en œuvre dans le cadre de la crise du COVID-19

En 2019, les infractions pénales pour violences domestiques ont connu une légère baisse de 2% à Genève. Les femmes en demeurent majoritairement les victimes directes (83%). Si les chiffres relatifs aux violences domestiques restent relativement stables ces dernières années, le semi-confinement du printemps 2020 a nécessité la mise en place de mesures inédites en vue de prévenir les violences dans le couple et la famille et d'assurer la prise en charge des personnes concernées.

Pour la neuvième année consécutive, l'Observatoire présente les résultats issus de la participation de 12 entités du réseau de prise en charge des personnes concernées par les violences domestiques, complétés par les statistiques policières.

En 2019, les infractions pénales pour violences domestiques à Genève se montent à 1946, en baisse de 2% par rapport à 2018. Elles représentent 49,8% de l'ensemble des infractions pour violences commises dans le canton (3904 infractions), soit près d'une sur deux. En 2019, la Police cantonale a répondu à 633 réquisitions pour violences domestiques, un chiffre en hausse de 8% par rapport à 2018.

Au sein de l'Observatoire, 6353 victimes ou auteur-e-s de violences domestiques ayant consulté au moins une des institutions du réseau de prise en charge ont été recensé-e-s en 2019. C'est 7,5% de plus qu'en 2018. Les personnes majeures constituent 65% de la population recensée et les mineur-e-s 35%.

Rôle et sexe des personnes

Parmi la population majeure, la répartition femmes-hommes diffère selon le rôle: 83% des victimes directes sont des femmes et 69% des auteurs sont des hommes. Parmi la population mineure, la répartition entre filles et garçons est plus équilibrée.

Violences dans le couple

En 2019, comme les années précédentes, la majorité des situations rencontrées parmi la population majeure sont des violences dans le couple.

Violences dans la famille

En 2019, les violences exercées dans des liens parentaux ou de famille élargie représentent 56% des situations recensées. Il s'agit principalement de violences envers les enfants : 1040 enfants ou jeunes ont été les victimes directes de violences de la part d'un parent, du partenaire d'un parent ou de la famille d'accueil et 1166 sont des personnes mineures exposées à des violences conjugales entre adultes.

Mesures prises pendant le semi-confinement au printemps 2020

Conscient de l'augmentation des violences domestiques dans plusieurs pays européens durant le confinement du printemps 2020, l'Etat de Genève a mis en place des mesures inédites en vue de prévenir les violences dans le couple et la famille et prendre en charge les personnes concernées.

Ce dispositif, piloté par le BPEV et soutenu par ORCA, a permis de réquisitionner des chambres d'hôtel afin de renforcer les capacités d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences domestiques et leurs enfants, ainsi que pour les personnes auteur-e-s. Un monitoring a permis d'assurer un suivi constant auprès des institutions du réseau de prise en charge des violences domestiques. Enfin, une communication renforcée et intensive a été menée pour informer le public. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la situation en matière de violence domestique fait l'objet d'un suivi renforcé.

La stabilité des chiffres constatée durant cette période ressort des analyses du réseau et est confirmée, pour l'heure, par les informations intercantonales et fédérales. Cependant, les données statistiques relatives aux violences domestiques durant le semi-confinement seront disponibles avec le traitement de l'ensemble de l'année 2020, soit en automne 2021.

La publication *La violence domestique en chiffres, année 2019* figure sur le site de l'office cantonal de statistique: statistique.ge.ch/domaines/19/19_02/publications.asp

et sur le site du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences: ge.ch/dossier/prevenir-violences-domestiques/moyens-prevention-violences-domestiques/observatoire-violences-domestiques

Annexe: Présentation "La violences domestique en chiffres, année 2019"

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Philippe Dunant, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 022 327 98 21/076 527 73 17 ou 022 327 98 07/079 432 58 84.*
- *Mme Colette Fry, directrice du bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des*

violences, DF, T. 022 388 74 50.

- *M. Hervé Montfort, directeur de l'office cantonal de la statistique, DF, T. 022 388 75 00.*